Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

## Département de la Corrèze

#### Commune de SAINT AUGUSTIN

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-120

## Date de convocation :

3 mai 2024

Membres en exercice: 10

Présents: 10 Représentés: 0 Votants: 10 Exprimés: 10 Votes Pour: 10 Vote Contre: 0

### Séance du 10 mai 2024

Le 10 mai 2024 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

<u>Présents</u>: Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Martinie, Leclerc, Maison, Mmes Monédière, Benesteau, Bourzeix, Géraudie.

Lucille Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Modification suite à erreur matériel-Plan de financement pour les travaux d'installation d'appareils de Fitness au stade de Saint-Augustin

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer des appareils de Fitness au stade de Saint-Augustin.

Ces appareils ont pour but de permettre aux personnes qui le souhaite de faire du sport sans aller en salle et ainsi de pratiquer une activité sportive.

Pour l'installation des appareils de Fitness, après délibération, le Conseil Municipal décide du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
нт	10 710,00	TULLE AGGLO	3 213,00	30%
		Total subvention	3 213,00	30%
		Commune HT	7 497,00	

Le Maire. M. AUBOIROUX

